

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la salle des fêtes, sur convocation du 18 juin 2021, affichée le 18 juin 2021, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pour assurer des conditions de réunion conformes aux règles sanitaires en vigueur, la séance s'est déroulée à la Salle des Fêtes.

Monsieur le Préfet a été prévenu par courrier du 18 juin 2021 de la tenue du conseil municipal hors de la maison commune.

Un décret prévoit que chaque élu pourra détenir deux pouvoirs et l'abaissement du quorum au tiers des membres.

ORDRE DU JOUR :

Retour de financements projets 2021
Renouvellement du matériel téléphonique
Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
Renouvellement emploi non permanent d'animateur de loisirs :
Tranche d'âge Centre de loisirs vacances
Tarification sociale des cantines scolaires
Désignation de référents communautaires « RISQUE »
Stationnement rue de la mairie
Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Sylvie VUILLET, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, Catherine FOUCAULT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT, Dominique BAUDOIN, François DAUBIN.

Absente donnant pouvoir: Sophie THIRET épouse ALLION à Sylvie VUILLET, Jonathan RÉMÉNÉ à Florence BONDUEL.

Absente : Priscilla SERVAN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Christian AMEUR.

Adoption du PV de la séance du 20.05.2021. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Il est proposé et ajouté à l'unanimité des membres présents le point suivant à l'ordre du jour : demande de subvention « Fonds d'accompagnement culturel aux communes » pour le festival « Bulles de cirque » des 25 et 26 septembre 2021.

Retour de financements projets 2021

1- Bornes incendie

Par délibération 2021-71 du 10.11.2020, le conseil a autorisé Madame le Maire à solliciter l'Etat et le Département pour le renforcement du réseau défense incendie de la commune.

DEVIS EXEAU TP de 16 750 € HT pour l'implantation de 6 bornes (route de la Caillotte au lieu-dit le Guichet, lotissement de la Clairière, entrée du lotissement de la Petite Métairie, lieu-dit le Mesnil Bretonneux, RD 948 : entrée de la rue du Gué, rue de la Croix Rouge), sites où le réseau défense incendie que la collectivité se doit d'assurer est déficient.

Ce projet a reçu accord de financement de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 50 %. Notre projet n'a pas été retenu par le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager ce projet avec la société la mieux-disante suite à la mise en concurrence de 3 devis.

2- Eglise

Par délibération 2021-70 du 10.11.2020, le conseil a autorisé Madame le Maire à solliciter l'Etat et le Département pour la rénovation de l'Eglise.

PROJET TOTAL DE 28 184 € HT (devis SAS FORSOND et artisan charpentier GARAVOGLIA) pour la remise en état de la flèche du clocher, le remplacement et la fabrication d'une cloison et de portes de voutée pour accéder au clocher, la restauration de la couverture de la tourelle en ardoises, la fabrication d'une volière pour les chouettes, la réparation du plancher du clocher et du beffroi.

Ce projet a reçu accord de financement de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 50 %. Notre projet n'a pas été retenu par le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager ce projet avec la SAS FORSOND et l'artisan charpentier GARAVOGLIA pour la somme total de 28 184 € HT.

3- Ecole numérique - Délibération 2021-26

Par délibération 2021-20 du 23.03.2021, le conseil a autorisé Madame le Maire à candidater à l'appel à projet "socle numérique dans les écoles élémentaires" pour l'acquisition de matériel et ressources numériques.

DEVIS PROMOSOFT INFORMATIQUE du 11.03.2021 pour un montant HT de 4 039.20 € (vidéoprojecteur + 2 PC portables + 420 € de ressources numériques)

La collectivité est retenue par cet appel à projet à hauteur de 70 % des dépenses en matériel et 50 % des dépenses en ressources numériques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les achats en matériel informatique avec la société PROMOSOFT INFORMATIQUE pour un montant HT de 4 039.20 € et d'informer l'école qu'elle dispose d'un crédit à engager de 420 € de ressources numériques.

Autorise Madame le Maire à conventionner avec l'Etat à ce titre.

4- Vidéosurveillance

En attente de retour de la Préfecture

Renouvellement du matériel téléphonique

La société OR-TEL (93 Noisy le sec) propose à la collectivité le renouvellement du matériel téléphonique de la collectivité (standard de 13 postes) dont le fonctionnement deviendra obsolète lors du passage à la fibre.

Offre 1	Location avec maintenance de 5 ans et 3 mois au terme duquel le matériel devient propriété de la commune	271.82 € TTC / mois soit un coût total de 17 124.66 € TTC
Offre 2	Achat	11 131.19 € HT / 13 357.43 € TTC

En parallèle, cette société nous propose un contrat d'offre opérateur d'une durée de 24 mois pour l'ensemble des abonnements et consommations téléphoniques et internet de la collectivité au coût mensuel de 337.19 € TTC

- ☐ sachant que le coût moyen TTC mensuel ces 4 dernières années de l'ensemble des abonnements téléphoniques et internet de la collectivité + de la maintenance du standard téléphonique: 428.22 €
- ☐ soit une économie sur 5 ans et 3 mois de 5 733 € TTC

Lors du dernier conseil municipal, des questionnements sont intervenus quant à cette proposition :

1/ Quand la fibre sera –t-elle disponible sur la commune ?

La fibre devrait être disponible sur la commune courant du 1er trimestre 2022. Avant la l'arrivée de la Fibre, les lignes téléphoniques analogiques doivent être remplacées par de la téléphonie IP.

2/ En cas de location, que représente la maintenance dans le coût de location et que comprend-t-elle? Que ce soit à la location ou à l'achat, la maintenance de cinq ans est comprise et comprend le déplacement, le changement de matériel défectueux etc....

3/ En cas d'achat quel serait le coût d'un contrat de maintenance après la période de garantie et quelle est cette période?

Au terme des cinq ans, possibilité de souscrire à un contrat de maintenance (avec OR TEL ou ailleurs) pour ce qui concerne OR TEL la maintenance est de 295,20 € ht par an.

4/ Qui facture la consommation ?

L'offre opérateur reste inchangée via Orange Business Services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter cette décision ultérieurement quand la date exacte de déploiement de la fibre sur notre territoire sera connue.

Délibération 2021- 27 : Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'avis favorable du comptable public,

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

Vu le budget primitif 2021 de la collectivité :

6232-1 - Fêtes et cérémonies- 13 juillet	2 000,00 €
6232-2 - Fêtes et cérémonies- Constellation culturelle	10 000,00 €
6232-3 - Fêtes et cérémonies- Esprits de la Forêt	9 500,00 €
6232-4 - Fêtes et cérémonies- Colis de Noël + 70 ans	2 500,00 €
6232-7 - Fêtes et cérémonies- Divers	1 000,00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Autorise, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif, la prise en charge, au compte 6232 « fêtes et cérémonies », des dépenses suivantes :

- cachets artistiques, prestation de services, biens, location de matériel et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies (vœux du Maire, Fête Nationale, Manifestations « Esprits de la Forêt et Constellation culturelle...)
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts au personnel, aux élus de la collectivité, aux bénévoles associatifs intervenant sur le territoire de la commune à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ en retraite, repas des aînés, fêtes de fin d'année.

Délibération 2021- 28 : Renouvellement emploi non permanent d'animateur de loisirs

Par délibération n°2019-26 en date du 23.04.2019, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à recruter pour la période du 01.09.2019 au 31.08.2020 un emploi aidé (parcours emploi compétence financé à hauteur de 60% dans la limite de 20/35^{ème}) à hauteur de 28/35^{ème} pour l'animation des TAP, de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs.

Par délibération n°2020-43 en date du 16.06.2020, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à renouveler cet emploi aidé pour la période du 01.09.2020 au 06.07.2021 à hauteur de 20/35^{ème} - agent annualisé intervenant sur les temps périscolaires.

Au travers d'un emploi aidé d'une durée maximum de 24 mois, la collectivité doit permettre l'accès à la formation et à l'acquisition de compétences. Le parcours de formation de l'agent concerné ayant été perturbé par la crise sanitaire et restant inachevé, nous avons sollicité Pole emploi pour le renouvellement exceptionnel de ce contrat sur 1 an.

Vu les accords de Pôle Emploi et de l'agent concerné,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de renouveler ce contrat pour la période du 07.07.2021 au 06.07.2022 à hauteur de 21 heures hebdomadaires (agent annualisé intervenant pour animation périscolaire et pause méridienne, entretien ménager d'une classe, Atsem à hauteur de 1 heure par jour scolaire)

Délibération 2021- 29 : Tranche d'âge Centre de loisirs vacances

Le centre de loisirs de la collectivité a été créé à l'été 2012 soit il y a 9 ans.
Il d'adresse aux enfants de 3 à 11 ans / accueil possible jusqu'à la veille des 12 ans.

Nos services sont sollicités par des familles bulzaciennes pour l'accueil d'enfants se plaisant à partager les activités de notre structure qu'ils fréquentent depuis leur plus jeune âge mais ayant 11 ans révolus.

Sachant que :

1/ la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sport nous autorise à accueillir dans notre structure les enfants jusqu'à 13 ans

2/ le soutien financier de la caisse d'allocations familiales à travers la prestation de service de 0.55 € par enfant par heure d'accueil, s'arrête à 11 ans,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Choisit d'ouvrir la centre de loisirs aux enfants jusqu'au 31 décembre de l'année des 12 ans.
Le règlement intérieur du centre de loisirs est modifié en ce sens.**

Délibération 2021- 30 : Tarification sociale des cantines scolaires

L'Etat souhaite renforcer son soutien aux élèves des familles les plus modestes en incitant les collectivité à mettre en place une tarification sociale des cantines scolaires pour leur permettre d'accéder à un repas équilibré par jour.

La tarification sociale de la cantine scolaire doit comporter au moins 3 tarifs progressifs basés sur les revenus ou quotients familiaux, avec au moins un tarif inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.

Depuis le 01.04.2021, l'Etat s'engage à reverser aux communes rurales défavorisées (notre commune est éligible) mettant en place une tarification sociale de la cantine, 3 € par repas servi au tarif maximal de 1 € et ce pendant 3 ans minimum.

A noter :

- Le restaurant scolaire de la commune sert en moyenne 15 000 repas par année scolaire avec une moyenne de 100 rationnaires par jour.
- Extrait CAF des foyers avec enfants de 3 à 11 ans sur notre territoire année 2019

TRANCHE QF CNAF	Nb enfants du territoire	exemples de ressources
moins de 200 €	0	
200€ à 399€	6	rsa avec 1 eft: 674 €/m + 300 apl (qf390) : total ressources :974 €
400€ a 599€	7	rsa + AF/2 enfts: 785 €/m + 437 apl (qf408) : total ressources : 1222 €
		salaire:1150€/m+ 300 apl + AF/ 2 enfts à charge(qf 526) : total ressources:1579 €
		salaire:1400€/m+ 240 apl +AF/ 2 enfts à charge (qf:590) : total ressources :1769 €
600€ a 799€	14	salaire:1670€/m+ 166 apl + AF/ 2 enfts à charge (qf 655) total ressources:1965 €
		salaire :1900 € /m + 100 apl +AF/ 2 enfts a charge (qf 709) total ressources:2130 €
800€ a 999€	13	Salaire :2420 € /m +AF/ 2 enfts a charge (qf850) total ressources :2550 €
1000€ a 1199€	26	Salaire :2870 € /m + AF/ 2 enfts a charge (qf1000) total ressources :3000 €
1200€ a 1399€	15	Salaire :3470 € /m + AF/ 2 enfts a charge (qf1200) total ressources :3600 €
1400€ a 1599€	20	Salaire :4070 € /m + AF/ 2 enfts a charge (qf1400) total ressources :4200 €
1600€ a 1799€	<5	Salaire :4670 € /m + AF/ 2 enfts a charge (qf1600) total ressources :4800 €
1800€ a 1999€	8	Salaire :5270 € /m + AF/ 2 enfts a charge (qf1800) total ressources :5400 €
2000€ et +	6	Salaire :5935 € /m + AF/ 2 enfts a charge (qf2000) total ressources :6000 €
Total	117	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Fait le choix, au vue des ressources financières des familles concernées, de ne pas mettre en place la tarification sociale de cantine scolaire qui imposerait un passage du ticket de cantine à la facturation mensuelle, source d'impayés.

Les élus, en accord sur le principe de tarification sociale des cantines scolaires, ont pris et continueront à prendre en compte les sollicitations des familles nécessiteuses démarchant la collectivité.

Délibération 2021- 31 : Désignation de référents communautaires « RISQUE »

Mr Daubin François a été désigné le 23.03.2021 par les membres de du Conseil municipal correspondant Défense et de sécurité civile de la collectivité.

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de Défense et le lien Armée-Nation.

La sécurité civile en France a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

En vue de nous accompagner dans l'établissement des documents règlementaires obligatoires (PAPI, DISCRIM, PCS, Réserve communale) relatifs à la gestion des risques (inondation, nucléaire...) présents sur notre territoire, la communauté de communes des Loges nous demande de désigner un référent politique et un référent technique pour participer à des groupes de travail à partir d'octobre 2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
*Par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (François DAUBIN)***

Désigne en tant que référents communautaires « RISQUE », François DAUBIN, pour le volet politique, Florence BONDUEL, pour le volet technique.

Stationnement rue de la mairie

Des administrés interpellent nos services sur le stationnement gênant de véhicules sur les trottoirs rue de la mairie. Des barrières de rue ont déjà été installées. Il est proposé d'en acheter et installer en supplément.

Devis MANUTAN COLLECTIVITES du 04.06.2021 : 1 502.50 € HT les 10.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le devis ci-dessus présenté.

Délibération 2021- 32 : Demande de fonds départemental d'accompagnement culturel aux communes pour le festival cirque de rue 25 et 26 septembre 2021

Vu le festival cirque de rue prévu en 2020, annulé du fait de la crise sanitaire et reprogrammé les 25 et 26 septembre 2021,

PROGRAMME :

Vendredi
20h concerts Hiname et Winner Team

Samedi
15h spectacle Déchet'Circus- Fabrika' Pulsion
16h30 spectacle Range ta tête les Acrobates Amoureux
18h spectacle CA\$- Criolane Circus

Vu le budget prévisionnel de ce projet :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Charges spécifiques à l'action <i>Achats</i> - Prestations de services - Matières et fournitures (restauration artistes) <i>Services extérieurs</i> - Locations - Entretien - Assurances <i>Autres services extérieurs</i> - Honoraires - Publicité - Déplacements, missions <i>Charges de personnel</i> - Salaires et charges	 6980 € 400 € 400 € 400 €	1- Ressources propres 2- Subventions demandées : État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) Région(s) : PACT Constellation Culturelle Département(s) : Commune(s) : Bénévolat CNASEA (emplois aidés) Autres recettes attendues (précisez) Mécénat Demande(s) de financement communautaire 3- Ressources indirectes affectées	 2248 € 2732 € 1500 € 1700 €
COUT TOTAL DU PROJET	8180 €	TOTAL DES RECETTES	8180 €
Emplois des contributions volontaires en nature - Secours en nature - Mise à disposition gratuite de biens et prestations - Personnel bénévole	 800 €	Contributions volontaires en nature - Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature	 800 €
TOTAL	8980 €	TOTAL	8980 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Valide le plan de financement ci-dessus exposé,
Autorise Madame le Maire à solliciter à hauteur de 50% du coût de l'animation (dans la limite de 3 000 €) le fonds d'accompagnement culturel aux communes (aide financière du conseil départemental du Loiret) pour cette prestation.**

Divers :

La Bibliothèque a reçu un don d'ordinateur portable du Département.

Consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'extension et de rénovation du groupe scolaire sur la plateforme marchés publics « Solaere.recia » du 07.06.2021 au 30.06.2021 – 18h
Commission appels d'offres SAMEDI 10 JUILLET 2021 – 11 h

REZO POUCE : installation des panneaux courant de cet été.

Manifestations :

- la Fête de la musique initialement prévue le 18 juin 2021 est repoussée au 25 juin 2021 pour cause de pluie.
- Le comité des fêtes revient sur la décision unilatérale de son président annonçant le désengagement de l'association quant à l'organisation du Marché de Noël. La manifestation sera portée par le bureau du Comité des Fêtes avec le soutien de la municipalité.

Ecole :

- Madame le Maire remercie les parents d'élève, les enseignants et le personnel communal pour le respect durant cette année scolaire des protocoles sanitaires ayant permis de maintenir ouvertes toutes les classes.
- 120 élèves sont recensés pour la rentrée 2021 avec maintien de la 6^{ème} classe, ouverte il y a un an

Loisirs :

- Point effectifs inscriptions centre de loisirs été au 18.06.2021/ semaines : 23-24-28 et 18 enfants.
- Point inscriptions colo apprenantes : 13 à ce jour pour un minimum de 16 inscriptions.

Les membres du conseil municipal seront invités, à compter de la séance prochaine, à faire part à l'assemblée d'un bref retour des décisions prises dans les organismes où ils représentent la collectivité.

DATES SEANCES conseils municipaux 2ème semestre 2021:

- Jeudi 16 septembre 2021
- Jeudi 14 octobre 2021
- Mardi 9 novembre 2021
- Mardi 7 décembre 2021

La séance est close à 23h45.

Compte-rendu affiché en Mairie le 5 juillet 2021.

Christian AMEUR.